



Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise

Quelques infos en Val-d'Oise ou en Île-de-France



Dès le mois d'octobre, 10 formations "aux valeurs de la République" seront proposées par le CDOS en lien avec des formateurs agréés. Ces formations seront gratuites et destinées prioritairement aux éducateurs sportifs du Val-d'Oise.

Le calendrier ainsi que les modalités seront publiés dans notre numéro de septembre.

Quelques infos nationales ou internationales



Athlétisme :

14 au 16 juillet : championnats de France à Marseille

Escrime :

19 au 26 juillet : championnats du Monde à Leipzig (Allemagne)

Natation :

23 au 30 juillet : mondiaux à Budapest (Hongrie)

Football :

16 juillet au 6 août : Euro aux Pays-Bas – Équipe de France féminine

Championnats du Monde de lutte

Les championnats du Monde Paris lutte 2017 se dérouleront du 21 au 26 août 2017. Cet événement sera le dernier grand événement sportif international avant la décision du comité international olympique sur la ville hôte des Jeux Olympiques 2024.

L'actualité-sport



en Val-d'Oise

Subventions ou sport au féminin

Du sport au féminin...

Le ministère en charge des Sports mène une politique volontariste pour développer la pratique féminine, notamment dans les quartiers sensibles, valoriser le sport féminin dans les médias et favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives.

En France, les femmes ont 2 fois moins accès que les hommes à la pratique sportive dans certains territoires. Le taux de licenciées féminines dans certaines fédérations sportives très populaires est de seulement 4%. Et seules 20% des femmes qui font du sport le font dans un club.

Une réorientation des moyens financiers de l'État, via le CNDS, a été engagée pour développer les équipements de proximité et soutenir les associations pour corriger les inégalités d'accès à la pratique féminine, notamment dans les quartiers populaires.

...A la conférence permanente du sport féminin

Prévue par la [loi du 1er mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs](#), la conférence permanente du sport féminin vise à une meilleure connaissance de la place du public féminin dans les pratiques sportives. Elle contribue à accroître l'accompagnement des acteurs en vue d'une meilleure structuration et de la professionnalisation du sport féminin et elle favorise la médiatisation du sport féminin.

Sa composition et ses missions sont précisées par [décret du 10 mai 2017](#).





Tout savoir sur le sport Plan canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Lors de fortes chaleurs, vous devez adopter les **bons réflexes**.

Pour toute information : canicule info service 0 800 06 66 66 **En cas de malaise, appeler le 15.**
Rappel des consignes « sport et forte chaleur » en cliquant [ici](#) et en consultant [les fiches](#).

Accidents graves : une déclaration obligatoire auprès de la DDCS

On entend par "**accident grave**", les accidents présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé des pratiquants (accidents mortels, accidents comportant des risques de suites mortelles ou dont les séquelles peuvent laisser craindre une invalidité totale ou partielle).

Conformément à l'[article R.322-6 du code du sport](#), « l'exploitant est tenu d'informer le préfet de tout accident grave survenu dans l'établissement ».

Cette déclaration est à faire dans les 48 heures qui suivent l'accident auprès de la **DDCS** où l'établissement est déclaré et à l'aide de la [fiche de signalement "accident grave"](#) à télécharger.



Développons le sport dans le Val-d'Oise Certificat de qualification professionnelle (CQP)

Qu'est-ce que le CQP ?

Créé en Mars 2003, le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)** est une certification délivrée par une branche professionnelle, via la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CPNEFP). Le CQP atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier. Au 26 Juin 2017, **61 CQP** figurent dans le code du sport.

Le CQP permet-il d'encadrer contre rémunération les activités physiques et sportives ?

Oui, dans les conditions prévues par le [code du sport](#). L'obtention d'un CQP permet la délivrance d'une carte professionnelle auprès de la DDCS du lieu d'exercice, pièce obligatoire pour encadrer contre rémunération les activités physiques et sportives en France.

Les stagiaires en formation CQP, lorsque le règlement de celui-ci le prévoit, peuvent également en présence d'un tuteur et après validation des épreuves préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) être rémunérés, après obtention d'une attestation de stagiaire délivrée également par la DDCS.

Attention : Tous les CQP ne permettent pas les mêmes conditions d'exercice.

Toutes les prérogatives d'encadrement et limites de conditions d'exercice des CQP figurent dans le [code du sport](#).

Comment obtenir un CQP ?

Le CQP délivré par un jury paritaire atteste d'une qualification immédiatement opérationnelle. Il est **mis en place par les fédérations sportives**, et s'acquiert soit à l'issue d'une formation, soit par la voie de la VAE (validation des acquis et de l'expérience), soit par équivalence ou par reconnaissance.

Il faut donc **contacter la fédération sportive concernée** pour avoir toutes les informations nécessaires (lieux et dates de formation, durée, coût, etc.).

Les CQP de la branche du sport ont vocation à :

- répondre aux besoins en emplois non ou partiellement couverts par les diplômes d'État ou titres professionnels ;
- répondre à la réalité du secteur en permettant le travail occasionnel, à temps très partiel ou ponctuel ;
- participer à la professionnalisation des clubs associatifs ;
- régulariser des situations de travail illégal et lutter contre la précarité ;
- être des marchepieds pour accéder ensuite aux diplômes d'État BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.

Pour plus d'informations :

Annuaire des fédérations sportives sur le site du ministère des Sports : cliquer [ici](#)

[Données statistiques des certifiés CQP sport](#) au 31 décembre 2015.

[Analyse régionale des certifiés CQP sport](#) pour les années 2014 et 2015.